



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2020-2023

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation.

Dans un souci d'équité, une attention particulière a été portée à la rédaction de manière à assurer une égale représentation des femmes et des hommes.

Coordination et rédaction

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté en version PDF sur le site Web gouvernemental Quebec.ca, dans la section relative aux [publications du Ministère](#).

Il peut également être offert en format imprimé ou être adapté sur demande auprès du Ministère.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-89646-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

21-065-06-01

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles.....	iii
INTRODUCTION	5
1.1. Principes d'action et de gouvernance	6
1.2. Partenaires	8
2. ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	9
2.1. Reddition de comptes et obligation d'accommodements	10
2.2. Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	10
3. GROUPE DE TRAVAIL	10
3.1. Élaboration et suivi de la mise en œuvre	10
3.2. Adoption du plan d'action.....	11
4. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES pour la période 2019-2020	12
5. ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2020-2023	12
5.1. Actions liées à la mission du Ministère	12
5.1.1. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire.....	12
5.1.2. Éducation des adultes et formation professionnelle.....	21
5.1.3. Loisir et sport	26
5.2. Actions liées aux services à la population	37
5.2.1. Communication	37
5.2.2. Traitement des plaintes.....	38
5.3. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public	39
5.3.1. Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement.....	39

LISTE DES SIGLES

A

American Sign Language (ASL)	19
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)	37

C

Carte accompagnement loisir (CAL)	39
Compétences axées sur la participation sociale (CAPS-II)	19

D

Direction de la sécurité dans le loisir et le sport (DSLS)	28
Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP)	14
Direction de l'adaptation scolaire (DAS)	14
Direction de l'enseignement privé (DEP)	15
Direction des communications (DC)	14
Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport (DIEGFLS)	33
Direction des politiques (DP)	48
Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité (DRPNIN)	15
Direction des ressources humaines (DRH)	15
Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle (DRMGC)	15
Direction des services de soutien et d'expertise (DSSE)	22
Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé (DSECIMD)	15
Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP)	14
Direction générale des infrastructures (DGI)	15
Direction générale de la gouvernance scolaire et des relations du travail (DGGsRT)	14
Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (DEAFP)	15

E

Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)	16
---	----

F

Formation générale des adultes (FGA)	11
Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC).....	40
Formation professionnelle (FP)	11

M

Ministère de l'Éducation (MEQ)	20
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	20

O

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).....	14
--	----

P

Planification des services individualisée et intersectorielle (PSII).....	42
Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL)	33
Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH).....	34
Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)	36
Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE).....	38
Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)	35

T

Trouble du spectre de l'autisme (TSA).....	19
Transition de l'école vers la vie active (TEVA).....	20

INTRODUCTION

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) (ci-après *Loi*) énonce les responsabilités générales des ministères et des organismes publics à l'égard de ces personnes. Ainsi, elle prévoit que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements scolaires, doit produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'il offre. Conformément à cette loi, le ministère de l'Éducation (ci-après le Ministère) présente son plan d'action triennal (2020-2023), qui témoigne de sa volonté de poursuivre ses efforts pour contribuer à la pleine participation de ces personnes à la société québécoise.

Ce plan d'action met donc en exergue les mesures que le Ministère a prises pour favoriser la réussite éducative des personnes handicapées et leur participation à des activités physiques, des sports et des loisirs. Il s'inscrit dans la mission ministérielle, qui est d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

Convaincu que les établissements d'enseignement constituent un tremplin pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées, le Ministère oriente ses actions sur l'amélioration des services qui leur sont offerts du préscolaire au secondaire. Il maintient également son soutien à ses différents partenaires nationaux, régionaux et locaux du domaine du loisir et du sport.

Le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023* présente, dans un premier temps, les engagements du Ministère à l'égard des personnes handicapées. Suivent quelques informations sur les conditions de mise en œuvre du plan d'action ainsi que sur le bilan des actions réalisées en 2019-2020. Enfin, le plan précise les actions priorisées pour la période 2020-2023 dans des secteurs d'activité tels que :

- l'enseignement;
- les loisirs et les sports;
- l'accessibilité des lieux et des infrastructures;
- l'accueil, la communication et la documentation;
- l'embauche et le soutien en emploi.

Rappelons qu'en juin dernier, le gouvernement a choisi de créer un ministère distinct pour l'enseignement supérieur. Cette situation amène le gouvernement à redéfinir la structure des deux ministères avec comme objectifs communs le partage équitable des ressources, l'efficacité des deux organisations et la continuité des services.

À noter que ce plan d'action s'inscrit également dans les principes de développement durable. Ces principes soulignent la nécessité d'actions structurantes appuyées par l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires du monde de l'éducation.

1.1. PRINCIPES D'ACTION ET DE GOUVERNANCE

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1) définit 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de leurs différentes activités. Les interventions du Ministère s'inscrivent dans une démarche qui tient compte des trois dimensions indissociables du développement durable (environnementale, sociale et économique). Le développement durable est l'élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle, tant du point de vue du développement du système éducatif que de celui de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air. L'éducation est au cœur des enjeux de développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique. Dans le présent plan d'action, le développement durable se manifeste particulièrement par l'intermédiaire des quatre principes suivants.

Santé et qualité de vie



« Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est notamment traduit par les actions suivantes :

- améliorer les aménagements pour faciliter l'accessibilité des bâtiments scolaires aux personnes handicapées et donner à celles-ci une meilleure qualité de vie;
- sensibiliser le personnel à la réalité des personnes handicapées grâce à des formations.

Équité et solidarité sociales



« Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est entre autres traduit par les actions suivantes :

- mettre en place un plan d'action pour favoriser la pleine participation des personnes handicapées à la société québécoise et leur accès au savoir;
- s'assurer de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en réalisant une analyse différenciée selon le sexe (ADS) lorsqu'elle est nécessaire;
- mettre en œuvre des mesures d'aide aux personnes handicapées pour faciliter l'accès de ces personnes au marché du travail.

Subsidiarité SUBSIDIARITÉ

« Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée [dans] le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est notamment traduit par les actions suivantes :

- préciser les rôles et les responsabilités des différents niveaux d'autorité dans la réalisation des mesures du plan d'action (Ministère, centres de services scolaires et commissions scolaires, instances régionales, etc.);
- faire connaître les rôles respectifs des différentes parties prenantes et favoriser le partage de leurs responsabilités grâce à l'accompagnement du Ministère auprès de son réseau;
- promouvoir une approche de gestion axée sur l'autonomie et la transparence au moyen des redditions de comptes, obtenues auprès des centres de services scolaires et des commissions scolaires, et d'indicateurs de qualité préalablement définis ;
- considérer et respecter les particularités des communautés autochtones en matière d'éducation et de sport et leur offrir l'appui nécessaire à leur développement.

Participation et engagement PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation et l'engagement de tous les citoyens et citoyennes et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour assurer la réussite et la pérennité des actions telles que :

- renforcer le sentiment d'appartenance à la société des citoyens et citoyennes en situation de handicap en favorisant leur participation sociale, leur réussite éducative et leur accès aux services de loisir et de sport;
- s'assurer que des personnes handicapées membres du personnel sont consultées pour la planification des actions;

- s'assurer de la représentativité et de la diversité des types d'incapacités vécus par les personnes visées par ce plan d'action pour mettre en place des mesures inclusives.

1.2. PARTENAIRES

Dans le domaine de l'éducation, les organismes des réseaux de l'enseignement offrent des programmes d'études et des services éducatifs à la population. Ces organismes sont les centres de services scolaires, les commissions scolaires anglophones, les commissions scolaires Crie et Kativik Ilisarniliriniq, l'École des Naskapis et les établissements d'enseignement publics et privés (écoles, centres de formation professionnelle, centres d'éducation des adultes et centres régionaux d'éducation des adultes sur communauté autochtone). Ils assument de grandes responsabilités en matière d'éducation et sont les premiers interlocuteurs du Ministère.

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 60 centres de services scolaires francophones, 1 centre de services scolaire à statut particulier et 9 commissions scolaires anglophones. À cela s'ajoutent deux commissions scolaires autochtones et une école gouvernementale ¹. En 2018-2019, les services éducatifs et d'enseignement étaient offerts à plus d'un million de personnes dans 2 736 écoles publiques (1 216 791 élèves en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes [FGA] et en formation professionnelle [FP]).

De plus, le Ministère collabore avec plusieurs acteurs des milieux de l'éducation qui se préoccupent du développement des aptitudes, des connaissances et des compétences des élèves ou qui interviennent dans la formation des étudiantes et des étudiants et qui les soutiennent financièrement. Il s'agit, par exemple, de regroupements d'organismes d'enseignement, d'associations syndicales ou professionnelles, de représentants du marché du travail, d'organismes socioéconomiques et d'ordres professionnels.

¹ La Commission scolaire Crie, la Commission scolaire Kativik et l'École des Naskapis ont un statut particulier découlant respectivement de la Convention de la Baie-James, de la Convention du Nord québécois ainsi que de la Convention du Nord-Est québécois. Ces trois entités disposent de pouvoirs spéciaux en vertu desdites conventions.

Le Ministère travaille aussi de concert avec de nombreux partenaires qui mènent des activités à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Ceux-ci sont issus des milieux privés, associatifs ou municipaux et sont spécialisés dans des domaines liés à l'éducation.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, provinciale, canadienne et internationale. Il s'agit, entre autres, des fédérations sportives québécoises, des organismes nationaux de loisir, du Réseau du sport étudiant du Québec, du Conseil québécois du loisir et des unités régionales de loisir et de sport.

De plus, conformément à la *Loi sur la sécurité dans les sports* (RLRQ, chap. S-3.1), le Ministère apporte son soutien technique aux organismes sportifs pour l'élaboration et la diffusion de règles de sécurité, de normes et de guides à l'intention des intervenantes et intervenants.

Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux pour contribuer au développement du Québec.

2. ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Ministère travaille continuellement à réduire les obstacles auxquels font face les personnes handicapées en matière d'éducation, de loisir et de sport et à accroître leur participation sociale. Dans son plan d'action, il s'engage à :

- favoriser l'accès et la réussite scolaire des personnes handicapées au primaire et au secondaire;
- favoriser l'accès et la réussite scolaire des personnes handicapées à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle et technique;
- favoriser l'accès des athlètes handicapés au sport;
- faciliter l'accès des personnes handicapées aux activités de loisir.

De plus, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère s'engage à rendre public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel comprend des mesures qui contribueront significativement à l'atteinte des défis et des résultats attendus de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Finalement, il s'engage à appliquer, dans le contexte de la révision permanente des programmes, la clause législative stipulant que le ministre responsable « est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées » (article 61.2).

2.1. REDDITION DE COMPTES ET OBLIGATION D'ACCOMMODEMENTS

Dans sa reddition de comptes pour l'année 2019-2020, le Ministère dressera le bilan de ses réalisations. Il présentera à cette occasion quelques faits saillants sur sa prestation de services aux personnes handicapées ainsi que sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

2.2. DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET CITOYENS

Le Ministère offre certains services directs à la population. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens, publiée sur le site Web gouvernemental Québec.ca, affiche le portrait des services offerts et indique à qui la population peut s'adresser pour les obtenir. Cette déclaration définit le niveau et la qualité des services et invite la population à participer à leur amélioration en exprimant ses attentes. Le Ministère s'est notamment engagé à faciliter l'accès des personnes handicapées aux publications et aux services offerts aux citoyens ainsi qu'à ses bureaux, comme le prescrivent l'article 26.5 de la *Loi* et la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

Un service de qualité constitue une valeur fondamentale qui anime le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions. Aussi, une attention particulière est accordée à toutes celles et à tous ceux qui lui adressent une demande de services. Offrir un service de qualité répondant aux attentes des citoyennes et des citoyens est une préoccupation quotidienne du Ministère et c'est pourquoi il est fier de s'engager en ce sens.

3. GROUPE DE TRAVAIL

3.1. ÉLABORATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Un comité de suivi interne, composé de représentantes et représentants de 10 secteurs ou directions du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur², veillent à l'élaboration du plan d'action et à la réalisation des mesures qui y sont inscrites. Il a travaillé de concert avec un comité-conseil formé de personnes handicapées employées par le Ministère. Ce comité a été mis sur pied pour que les réalités vécues et les obstacles rencontrés par ces personnes dans leur travail soient considérés.

² Au moment de l'élaboration du Plan

De plus, le coordonnateur des services aux personnes handicapées du Ministère et répondant auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est responsable de la coordination et du suivi du plan d'action.

Le groupe de travail qui a participé à la mise en œuvre du plan d'action 2020-2023 était composé de la coordonnatrice et de dix autres membres en provenance des directions suivantes.

SECTEUR	DIRECTION
Prospective, statistiques et politiques	Direction générale des politiques et de la planification (DGPP)
Soutien aux réseaux et relations avec les partenaires	Direction générale de la gouvernance scolaire et des relations du travail (DGGSRT)
Ministère du Conseil exécutif	Direction des communications (DC)
Coordination ministérielle et secrétariat général	Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP)
Loisir et sport	Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP)
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	Direction de l'adaptation scolaire (DAS)
Réseau éducatif anglophone, des relations interculturelles et des Autochtones	Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuits et de la nordicité (DRPNIN)
Gouvernance des infrastructures et des ressources	Direction générale de l'administration et de l'amélioration continue (DGAAC)
Soutien au réseau et au financement	Direction de l'enseignement privé (DEP)

Enfin, les responsables du comité ont travaillé en collaboration avec d'autres directions de leur secteur respectif. La participation des directions suivantes mérite donc d'être soulignée : la Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (DEAFP), la Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé (DSECIMD), la Direction générale des infrastructures (DGI), la Direction du soutien au réseau éducatif anglophone (DSREA), la Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle (DILEI), la Direction des ressources humaines (DRH), la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle (DRMGC) et la Direction de l'adéquation formation-emploi (DAFE).

3.2. ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Le présent plan d'action a été adopté par M. Alain Sans Cartier, sous-ministre de l'Éducation, le 11 mai 2021, conformément à la *Loi*. Il est disponible en format électronique sur le site Web gouvernemental Québec.ca. Il est également offert en format imprimé ou adapté sur demande auprès du coordonnateur des services aux personnes handicapées du Ministère.

4. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES POUR LA PÉRIODE 2019-2020

En 2019, le Ministère s'était engagé à réaliser des actions pour réduire les obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées au regard de leur réussite scolaire et de leur participation aux activités récréatives et sportives. Dans sa reddition de comptes pour l'année 2019-2020, il dressera le bilan de ses réalisations accomplies au cours de cette période.

Par ailleurs, dans cette reddition de comptes, le Ministère présentera aussi quelques faits saillants sur sa prestation de services aux personnes handicapées ainsi que sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

5. ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2020-2023

Dans le but d'améliorer le niveau de scolarité des personnes handicapées, le Ministère poursuivra, pour la période précisée, la réalisation d'actions favorisant l'accessibilité et la réussite scolaire à tous les ordres d'enseignement ainsi qu'au loisir et au sport. De plus, conformément à la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, il continuera ses efforts pour faciliter, en toute égalité, l'accès des personnes handicapées à ses services d'accueil, à ses publications, à son site Web ainsi qu'au service des plaintes. Finalement, à titre de gestionnaire d'un organisme public, il poursuivra ses actions pour améliorer l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes handicapées et pour favoriser leur embauche au sein du Ministère.

La section suivante présente les actions priorisées par le Ministère pour la période 2020-2023. Cependant, puisqu'une année scolaire se déroule de septembre à juin, il est possible qu'au moment du dépôt des redditions de comptes annuelles, les données ne soient pas toutes disponibles et que les résultats manquants figurent dans le bilan suivant.

5.1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

5.1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Complexité et diversité de l'offre de services destinés aux élèves handicapés	Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dans les écoles primaires et secondaires	Soutenir les centres de services scolaires et les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés			
		Attribuer une aide financière destinée au soutien à l'intégration des élèves lourdement handicapés en classe ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> Montant de 19,2 M\$ prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires 	DAS	Septembre 2020
		Attribuer une aide financière destinée au soutien à l'intégration des EHDAA en classe ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> Montant de 10,3 M\$ prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires 	DAS	Septembre 2020
		Attribuer une aide financière pour soutenir l'ajout de classes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> Montant de 18,8 M\$ prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires 	DAS	Septembre 2020
		Attribuer une aide financière destinée à l'ajout de ressources pour les EHDAA	<ul style="list-style-type: none"> Montant de 108,1 M\$ prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires 	DAS	Septembre 2020

Obstacles priorités	Objectifs	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Attribuer une aide financière qui s'ajoute à l'allocation de base pour les élèves handicapés ou présentant un trouble grave du comportement (cette mesure a été adoptée <i>a priori</i> pour faciliter l'organisation des services particuliers – plan triennal de 2018-2019 à 2020-2021.)	<ul style="list-style-type: none"> Montant de 578 M\$³ prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires 	DAS	Septembre 2020
		Attribuer une aide financière pour contribuer au financement des coûts reconnus pour les services éducatifs offerts aux élèves visés par les services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation et répondant aux mandats reconnus par le Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> Montant prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires 	DAS	Septembre 2020
		Attribuer une aide financière pour permettre un ajustement du soutien financier aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires proposant des services éducatifs offerts aux élèves visés par les services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation et répondant aux mandats reconnus par le Ministère à la suite de l'analyse de la demande.	<ul style="list-style-type: none"> Montant prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires 	DAS	Septembre 2020
		Attribuer une aide financière pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> Montant prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires 	DAS	Septembre 2020

³ Il s'agit ici d'un calcul qui repose sur le nombre d'élèves déclarés et reconnus handicapés ou atteints d'un trouble grave du comportement par centre de services scolaire ou commission scolaire. Ce montant repose donc sur des données provisoires.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
			de 1,4MS pour le mobilier et de 6,6M\$ pour faciliter l'accès aux technologies		
		Actualiser les parcours de formation axés sur l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des projets pédagogiques particuliers (PPP) en FP dans le cadre de l'actualisation des parcours de formation axés sur l'emploi 	DAS	Septembre 2020
		Élargir l'accès aux programmes éducatifs actuellement réservés aux élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'écoles, de centres de services scolaires et de commissions scolaires participant au projet-pilote • Nombre d'écoles reconduisant le projet-pilote 	DAS	Juin 2021
		Faciliter l'apprentissage de l'American Sign Language (ASL) pour les élèves sourds fréquentant la classe régulière	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'élèves ayant reçu l'enseignement de l'ASL 	DAS	Juin 2021
		Réviser certains programmes d'études adaptés et élaborer des contenus d'apprentissage			
		Élaborer le Programme éducatif CAPS-II : Compétences axées sur la participation sociale, destiné aux élèves âgés de 16 à 21 ans présentant	<ul style="list-style-type: none"> • Écriture du programme 	DAS	Août 2021

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		une déficience intellectuelle moyenne ou sévère	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion du programme⁴ 		Septembre 2022
		Mettre à la disposition des intervenants scolaires une offre de formation continue en ligne concernant l'enseignement aux élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) : Mesure 15-Plan d'action TSA	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes ayant suivi la formation Nombre de personnes ayant consulté les outils de sensibilisation 	DAS	Mars 2023
		Produire, à l'intention du réseau scolaire des balises qui permettent de cibler les actions de mise en œuvre des contenus en orientation scolaire et professionnelle auprès des élèves handicapés, ayant des difficultés d'apprentissage majeures.	<ul style="list-style-type: none"> Offre des contenus obligatoires Suivi de la mise en œuvre 	DSECIMD	Juin 2022
Défis rencontrés par les élèves handicapés tout au long de leur parcours, notamment lors des moments de transition	Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés	Soutenir les établissements scolaires offrant des services aux élèves handicapés par l'élaboration d'outils destinés au réseau et la mise en place d'actions ou de projets en ce qui concerne les EHDAA			
		Effectuer un suivi de l'utilisation de la démarche du plan d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans d'intervention mis en place 	DAS	Juin 2020
		Soutenir la mise en œuvre de démarches de transition de l'école vers la vie active (TEVA) pour les élèves handicapés <ul style="list-style-type: none"> Assurer le leadership d'un comité 		DAS	

⁴ Sous réserve de l'approbation du Ministre.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
		<p>interministériel dont le mandat est de favoriser la mise en place de démarches TEVA par l'amélioration de l'arrimage des services et des interventions à l'égard des jeunes personnes handicapées ou ayant d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage en vue de favoriser leur intégration socioprofessionnelle;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'un plan d'action interministériel sur la TEVA • Participer au comité de suivi et à la diffusion de la recherche <i>Action concertée Jeunes handicapés au Québec : vers un modèle optimal de transition de l'école</i> • À l'aide d'une démarche de portrait, identifier les obstacles liés à la mise en place de démarches TEVA et à la réalisation des projets de vie des jeunes par réseau et par région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres annuelles • Plan d'action interministériel TEVA • Nombre de rencontres du comité • Date de diffusion de la recherche • Répondants de toutes les régions et de tous les réseaux 		<p>Juin 2021</p> <p>Janvier 2021</p> <p>Octobre 2020</p> <p>Automne 2020</p>

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Élaborer des lignes directrices interministérielles sur la transition vers la maternelle pour les enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme recevant des services de réadaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du document de références proposant les lignes directrices en fonction de la recherche effectuée, pour favoriser la transition des enfants autistes. • Nombre de collaborations établies avec les agents de développement dans les différents centres de services scolaires ou commissions scolaires pour assurer la diffusion du document dans les milieux d'éducation. 	DAS	Mars 2021 Février 2021
		Soutenir les centres de services scolaires et les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par des formations et de l'accompagnement			
		Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire, notamment en offrant des formations portant sur les interventions à privilégier auprès des élèves ayant une surdité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes-ressources des services régionaux de soutien et d'expertise dédiées au soutien • Nombre de plans d'action des tables 	DSSE	Septembre 2020

Obstacles priorités	Objectifs	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
			clientèle ⁵ des services régionaux de soutien et d'expertise		
		Soutenir les instances de concertations régionales MEQ-MSSS dans la mise en place d'une stratégie visant à améliorer le traitement des situations complexes via les travaux du comité interministériel sur les situations complexes			
		Élaboration d'un outil diagnostique permettant à chaque région de se situer au regard : des mécanismes de concertations régionales, démarches PSII et mécanismes de résolution des situations complexes	<ul style="list-style-type: none"> Date de diffusion de l'outil diagnostique situations complexes 	DAS en coll. avec DSSE et DSECIMD	Janvier 2020
		Soutenir les instances de concertations régionales dans l'élaboration d'un plan d'action régional au regard des situations complexes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans d'action régionaux élaborés 	DSSE en coll. avec DAS et DSECIMD	Juin 2020
		Outiller les milieux sur les bonnes pratiques en matière de résolution des situations complexes	<ul style="list-style-type: none"> Date de diffusion du guide 	DDAS en coll. avec DSSE et la DSECIMD	Juin 2021
Difficulté d'accès à l'information sur les programmes et	Poursuivre et développer les actions de partenariat avec les différents	Contribuer aux travaux du projet interministériel sur la simplification des démarches d'accès aux programmes et services pour les personnes handicapées, piloté par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Date du dépôt du dossier d'affaires au Secrétariat du Conseil du Trésor	DAS DEP DSLAP DEAFP	Juin 2020

⁵ Groupes de travail associés aux différentes clientèles : troubles du spectre de l'autisme, trouble du comportement, etc.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
services offerts	ministères et organismes			DSREA	
Défis rencontrés par les intervenants du réseau privé dans un contexte d'augmentation du nombre d'EHDAA	Favoriser la réussite et assurer un meilleur accompagnement des EHDAA dans les établissements d'enseignement privés	<p>Attribuer une aide financière pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication</p> <p>Organiser de la formation continue destinée aux intervenants scolaires du milieu privé pour qu'ils offrent des services adaptés aux EHDAA</p>	<p>Montant alloué selon les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de l'attribution de subventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et proportion d'établissements d'enseignement privés ayant bénéficié des services des personnes-ressources • Organisation de formations et de rencontres d'accompagnement pour les intervenants • Création d'un plan de formation tenant compte des besoins manifestés par le milieu • Nombre de formations planifiées tenant compte 	DEP	Septembre 2021

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
			des besoins manifestés par le milieu		
		Poursuivre les activités visant l'appropriation du plan d'intervention comme outil d'intervention auprès des EHDAA dans les établissements d'enseignement privés et outiller ces établissements dans ce domaine pour répondre aux orientations ministérielles	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans d'interventions déclarés dans le système Charlemagne et joints au dossier des élèves concernés 		
		Attribuer une aide financière pour l'embauche de ressources humaines affectées à l'aide aux EHDAA ou à la prévention des difficultés dans le cadre de projets particuliers en adaptation scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Montant alloué selon les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de l'attribution de subventions Nombre d'établissements privés ayant embauché des ressources humaines pour l'aide aux EHDAA dans le cadre de projets particuliers en adaptation scolaire 	DEP	Septembre 2021

5.1.2. ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Manque de matériel adapté lié aux programmes d'études		Soutenir la production de matériel et l'élaboration d'instruments divers (documents en braille,	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents adaptés produits 	DEAFP	Juin 2021

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
de la formation générale des adultes	Améliorer les services d'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées	vidéos pour malentendants, etc.) destinés aux élèves handicapés			
		Amorcer la production d'épreuves officielles numérisées (mesure aidante pour les élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'épreuves produites 		
Difficultés éprouvées au regard de l'accès à la formation professionnelle sans l'aide nécessaire	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes ayant des besoins particuliers, dont les personnes handicapées, en mettant en œuvre des actions favorisant l'accès à la formation professionnelle	Poursuivre le développement des services éducatifs complémentaires visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires des élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées ayant cette visée 	DEAFP	Juin 2024
Manque de diversité dans les services offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	Soutenir financièrement les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle dans l'offre de services aux élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	<ul style="list-style-type: none"> • Montant alloué annuellement prévu aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires (aide additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers) 	DEAFP	Juin 2024
		Soutenir financièrement les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle dans le développement des services complémentaires à offrir aux	<ul style="list-style-type: none"> • Montant alloué annuellement prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires (mesures <i>Accroche-toi en</i> 		

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés, et au personnel enseignant concerné	<i>formation générale des adultes! et Accroche-toi en formation professionnelle!)</i>		
	Favoriser le réseautage ainsi que le partage d'expertise et de bonnes pratiques concernant les élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	Soutenir et accompagner les centres de services scolaires et des commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés, notamment en offrant des formations et de l'accompagnement, afin de mieux soutenir le personnel enseignant des centres	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'activités et de formations tenant compte des besoins du milieu 	DEAFP	Juin 2024
		Faire connaître les pratiques prometteuses ou reconnues efficaces par la recherche et les données probantes dans le but de développer l'expertise des intervenantes et des intervenants scolaires dans la mise en place de services adaptés aux élèves handicapés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées 		
Défis rencontrés lors des moments de transition à partir de la formation générale des jeunes vers la formation générale des adultes et	Favoriser la réussite scolaire des élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	Soutenir la mise en œuvre de démarches de transition pour les élèves handicapés et établir une procédure de rencontres de concertation avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des centres de services scolaires ou des commissions scolaires pour assurer l'arrimage entre les différentes instances (scolaire, santé, loisirs, emploi) 		

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
la formation professionnelle					



5.1.3. LOISIR ET SPORT

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
Possibilités réduites de pratiquer des loisirs, des sports, des activités traditionnelles en territoire ou des activités physiques et de plein air en raison de besoins particuliers et d'un manque de soutien ⁶	Augmenter le niveau de pratique de loisirs, de sports ou d'activités physiques et de plein air chez les personnes handicapées	Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'élaboration des mesures liées à la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mesures tenant compte des besoins des personnes handicapées dans le cadre de la PAPSL 	Secteur du loisir et du sport En collaboration avec la DRPNIN	En continu
		Rédiger un dérivé de l'Avis sur le plein air concernant les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Publication du document 	Secteur du loisir et du sport	Mars 2021
	Améliorer les lieux de pratique et les services offerts de sorte qu'ils favorisent l'intégration des personnes handicapées dans des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air	Veiller à ce que les installations, les aménagements et les sites financés à l'aide du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives tiennent compte des critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité 	DIEGFLS	En continu

⁶ Notamment un manque d'accompagnement, de transport ou d'équipement adaptés, d'accessibilité physique et financière, d'animation assurée par un personnel formé ou de mesures de sécurité appropriées.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Soutenir des projets d'aménagement tenant compte de l'accessibilité dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité 	DIEGFLS	En continu
		Mettre à jour le guide <i>La pratique sécuritaire des activités sportives en gymnase</i> et recenser les gymnases accessibles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du guide • Nombre de gymnases recensés 	DSLAP En collaboration avec la DSLS	Mars 2023
	Faciliter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air	Bonifier le soutien à l'accompagnement en loisir des personnes handicapées dans le cadre du Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations soutenues • Nombre de personnes handicapées touchées • Nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs embauchés • Montant total alloué 	DSLAP En collaboration avec le MSSS (PGPS)	En continu
		Maintenir le soutien aux initiatives locales et régionales en loisir des personnes handicapées dans le cadre du PAFIRLPH	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations soutenues • Nombre de personnes handicapées touchées • Montant total alloué 	DSLAP	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Maintenir le soutien aux fédérations œuvrant auprès des athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fédérations handisports soutenues • Montant total alloué aux fédérations handisports 	DSLAP	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
		<p>Bonifier le soutien à l'accessibilité des camps de vacances aux personnes handicapées dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet <i>Soutien aux activités estivales</i> • Volet <i>Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées</i> • Volet <i>Soutien aux projets innovants</i> 	<p>Soutien aux activités estivales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de camps de vacances spécialisés soutenus • Montant total alloué pour les camps de vacances spécialisés <p>Soutien à l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de camps de vacances soutenus • Nombre de personnes handicapées touchées • Nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs embauchés • Montant total alloué au soutien à l'accompagnement <p>Soutien aux projets innovants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées • Montant total alloué pour des projets s'adressant aux personnes handicapées 	<p>DSLAP</p> <p>En collaboration avec le MSSS (PGPS)</p>	<p>En continu</p>

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Maintenir le soutien concernant les personnes handicapées de l'initiative <i>Population active</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées • Montant total alloué 	DSLAP	En continu
		Mettre en place un soutien au transport visant à favoriser l'accessibilité des personnes handicapées aux activités de loisir et de sport	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un soutien financier • Nombre de projets soutenus • Montant alloué 	DSLAP	Mars 2023
		Promouvoir la Carte accompagnement loisir dans les programmes de soutien financier du SLS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes touchés 	DSLAP	Mars 2023
		Encourager la participation en loisir et en sport des filles et des femmes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Actions tenant compte de la réalité des femmes en situation de handicap 	DSLAP	En continu
	Assurer un partage des responsabilités des organismes de loisir et de sport pour ce qui est des personnes handicapées et veiller à leur concertation	Poursuivre le soutien à l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)	<ul style="list-style-type: none"> • Montant alloué 	DSLAP	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Poursuivre le soutien aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées dans le cadre du PAFIRLPH	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total alloué • Nombre d'organismes soutenus 	DSLAP	En continu
	Faciliter le cheminement des athlètes handicapés vers l'excellence	Maintenir le soutien aux athlètes handicapés et aux fédérations qui les appuient pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fédérations handisports soutenues • Montant alloué aux athlètes handicapés 	DSLAP	En continu
		Soutenir les événements sportifs internationaux pour athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements soutenus • Montant total alloué pour les personnes handicapées 	DIEGFLS	En continu
		Soutenir les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fédérations handisports soutenues • Montant total alloué pour les personnes handicapées 	DSLAP	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Soutenir les athlètes handicapés reconnus comme étant de niveau « Excellence » de même que leurs entraîneurs dans le cadre du programme Équipe Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'athlètes handicapés boursiers • Nombre d'entraîneurs boursiers • Montant total alloué pour les personnes handicapées 	DSLAP	En continu
		Soutenir le recrutement de nouveaux athlètes dans le cadre du programme Au-delà des limites de Parasports Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Montant alloué • Nombre de fédérations sportives collaborant • Nombre de partenaires rejoints 	DSLAP	31 mars 2021
	Offrir un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient aux participants	<p>Soutenir des projets visant la qualité de l'expérience des personnes handicapées dans les loisirs et les sports, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Carte accompagnement loisir (CAL); • la campagne de promotion Plein air accessible; • un programme d'éducation au loisir pour les parents d'enfants handicapés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets soutenus • Montant total alloué 	DSLAP	En continu

		<p>Soutenir la formation des intervenants en loisir et en sport pouvant encadrer des personnes handicapées, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le soutien à la gestion, le développement Web et la mise en œuvre de formations visant l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ la <i>Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC)</i>; ○ la <i>Certification en accompagnement en camps de jour</i>; ○ la <i>sensibilisation « Mieux comprendre la différence pour mieux agir »</i> • l'ajout de la <i>FACC</i>, la <i>Certification</i> ou la <i>Sensibilisation</i> dans les programmes de formation déjà existants des intervenants en loisir et sport ou domaine connexe à l'intervention sociale; • l'ajout d'un volet « accessibilité universelle / 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations soutenues • Nombre de programmes intégrant des formations visant l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées • Volet accessibilité universelle / inclusion dans les guides d'initiation PRIMO 	DSLAP	En continu
--	--	---	--	-------	------------

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
		inclusion » dans les guides d'initiation PRIMO pour la formation d'intervenants en sport.			
		Rendre obligatoires la formation des accompagnateurs de personnes handicapées et la vérification de leurs antécédents judiciaires comme critères d'admissibilité au soutien à l'accompagnement via le PAFLPH	Ajout des critères dans les règles et normes du soutien à l'accompagnement	DSLAP	Mars 2021
		Soutenir des organismes dans l'organisation d'événements visant la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air tels que : <ul style="list-style-type: none"> • Destination Loisirs; • le Défi sportif AlterGo; • les Olympiques spéciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements soutenus • Montant total alloué 	DSLAP	En continu
		Soutenir les organisations dans l'élaboration de règlements de sécurité s'appliquant aux loisirs et aux sports pratiqués par les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes soutenus 	DSLS	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Soutenir financièrement la vérification des antécédents judiciaires des administrateurs et d'accompagnateurs d'organismes membres de l'AQLPH	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'administrateurs et d'accompagnateurs vérifiés 	DSLS	31 mars 2021
	Assurer la continuité et la qualité des services en loisir, notamment des camps de jour, et les reconnaître comme milieu de vie significatif dans la vie du jeune	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guide de transition de l'école vers la vie estivale; • Voir à la réglementation des camps de jour; • Instaurer et reconnaître le stage estival d'accompagnateur; • Assurer le partage d'information sur les besoins du jeune entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil en loisir. 	<p>Guide de transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du guide. <p>Réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du cadre; • Normes sur l'intégration. <p>Formation et stage en accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes ayant intégré une formation dans le cursus; • Nombre de programmes ayant reconnu le stage estival. <p>Partage d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du loisir dans la mise à jour des guides de PI et PSII. 	DSLAP en collaboration avec la DAS	

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
		<p>Soutenir l'intégration des jeunes handicapés dans les camps de jour, notamment par le soutien aux initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de soutien professionnel « Vers intégration réussie dans les camps de jour » au niveau local, régional et provincial (via le PAFLPH et le PAFONL) • Outil informatisé d'autoévaluation des milieux d'accueil pour le guide de référence « Vers une intégration réussie dans les camps de jour » 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes soutenus • Nombre d'initiatives soutenues • Montant total alloué 	DSLAP	En continu

5.2. ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION

5.2.1. COMMUNICATION (MESURES CONJOINTES MEQ-MES)

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Difficultés d'accès à certaines informations	Faciliter la recherche et la consultation de l'information	Poursuivre les efforts pour améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère aux personnes handicapées et respecter le Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes reçues 	Direction des communications numériques et de l'édition (DC)	En continu
Difficultés d'accès à certains documents	Faciliter l'accès à certains documents pour les personnes handicapées	Poursuivre le travail d'adaptation des documents conformément au Standard sur l'accessibilité des sites Web ⁷ (SGQRI 008 2.0).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents accessibles Nombre de demandes d'adaptation de documents traitées 	Direction des communications numériques et de l'édition (DC)	En continu

⁷ Si une personne éprouve de la difficulté à consulter une page, un formulaire ou un document, elle peut communiquer avec l'équipe des renseignements généraux. Les documents pourront être adaptés, si elle en fait la demande.

5.2.2. TRAITEMENT DES PLAINTES (MESURES CONJOINTES MEQ-MES)

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	Maintenir le processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes déposées par des personnes handicapées 	DAIP	En continu
		Identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place graduelle d'une typologie des obstacles rencontrés 	DAIP	En continu

5.3. ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC

5.3.1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT (MESURES CONJOINTES MEQ-MES)

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Difficultés d'accès aux lieux de formation	Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées dans les établissements scolaires	Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977 dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'écoles rendues accessibles par la réalisation du plan d'action concernant l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977 	DGI	En continu ⁸
		Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation relatifs aux infrastructures, aux installations et aux établissements fréquentés par le public	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'écoles construites ou agrandies selon ces normes d'accessibilité 	DGI	En continu
Difficultés d'accès aux lieux de travail	Maintenir des lieux accessibles au personnel du Ministère et aux usagers de ses services	Assurer l'accessibilité des bâtiments concernés et de l'espace de travail ⁹	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes concernant l'accessibilité des lieux 	DRMGC	En continu

⁸ Une mise à jour annuelle est demandée aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires pour savoir quels bâtiments sont devenus accessibles.

⁹ Les mesures s'appliquent aux espaces administratifs loués par le Ministère et non aux espaces communs gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). L'accès extérieur aux immeubles où le Ministère occupe des bureaux administratifs est assuré par la SQI, qui effectue sa reddition de comptes dans le cadre de son plan d'action.

Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Manque de prise en compte des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement	Respecter les obligations liées à l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> ¹⁰	Maintenir les pratiques actuelles, spécialement celles qui répondent aux besoins des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes concernant les processus d'approvisionnement 	DRMGC	En continu
Difficulté à trouver un emploi stable facilitant l'intégration professionnelle et sociale	Favoriser l'embauche des personnes handicapées	Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible de représentativité du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, fixée à 2 % des employés réguliers ¹¹	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et pourcentage d'employées et d'employés permanents handicapés 	DRH	En continu
		Publier un infogestionnaire ¹² pour informer les gestionnaires que la DRH et la DRMGC peuvent les accompagner dans l'accueil d'une personne handicapée	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un infogestionnaire lors de la diffusion du Plan d'action 2020-2023 à l'égard des personnes handicapées 	DRH et DRMGC	Un mois suivant le lancement du Plan d'action 2020-2023 à l'égard des personnes handicapées

¹⁰ En vertu de l'article 61.3 de la *Loi*, « les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ».

¹¹ Le Ministère participe aussi au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. Ce programme offre aux personnes handicapées la possibilité d'occuper un emploi occasionnel dans la fonction publique québécoise et de développer leurs compétences au travail.

¹² Un infogestionnaire est un courriel transmis exclusivement aux gestionnaires du Ministère.

Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Publiciser le Programme d'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un infogestionnaire Promotion des projets retenus le cas échéant 	DRH	<p>Lors du début de la période de soumission des projets d'emploi</p> <p>Dès l'acceptation des projets par le SCT</p>

5.3.2. COORDINATION (MESURES CONJOINTES MEQ-MES)

Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Manque de connaissances sur les défis rencontrés par les membres du personnel handicapés du MEQ dans le cadre de leur travail	Identifier les obstacles vécus par les membres du personnel handicapés du MEQ afin de mieux les prendre en compte	Élargissement du comité-conseil constitué d'employées et d'employés handicapés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux membres Nombre de rencontres tenues avec le comité 	DP	Mars 2021
Difficultés d'accès pour les personnes handicapées et leur famille aux programmes, aux mesures et aux	Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille	Collaborer aux travaux de l'OPHQ visant l'élaboration d'outils et de moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches	<ul style="list-style-type: none"> Participation du Ministère au comité directeur du chantier de simplification des démarches d'accès 	DP	Mars 2020

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Responsable	Échéance
services qui leur sont destinés		d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures mises de l'avant par le MEQ dans le cadre du projet ou auxquelles le MEQ collabore 		

EDUCATION.GOUV.QC.CA